

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs

Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 - Tél. 21-37-18 - Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée ; moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDES D'IMMATRICULATIONS

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'Auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé, Aného, Sokodé et Kpalimé.

Suivant réquisition, n° 12141 déposée le 2 septembre 1985, M. Mohamed S. Touré Coubageat profession d'économiste au Lycée de Tokoin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de Me Adjoa Aque-reburu, notaire à Lomé, 43 route de Kpalimé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1067, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 1062 et 1068, à l'ouest par le lot n° 1060.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12142, déposée le 2 septembre 1985, M. Souka Sadjéhoun profession de Menuisier demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpéhénou n° 2 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 74 ca situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12143, déposée le 3 septembre 1985 M. Edoh Kossi profession d'Agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 46 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1858, à l'est par le lot n° 1866 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12144 déposée le 3 septembre 1985 M. Nubukpo Kossi Guménu et Mme, née Hotuléva Galina profession d'Ingénieurs Géodésiens, demeurant et domiciliés à Lomé (Direction de la Législation Agro-Foncière) majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 706, à l'est par le lot n° 719 et à l'ouest par le lot n° 717.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12145 déposée le 5 septembre 1985 M. Adja Adji profession de gestionnaire à la CNSS demeurant et domicilié à Lomé - Kodjoviakopé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 74 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par la collectivité Kpogo, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1345 et à l'ouest par le lot n° 1344.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12146, déposée le 6 septembre 1985, M. Afatchao Gninèvi Mensah, profession d'employé à l'hôtel Ivoire, demeurant à Abidjan et domicilié à Lomé - Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Offissa Klussè, service du Paludisme — Lomé), deman-

de l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 98 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord par le lot n° 2863, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2857 et à l'ouest par le lot n° 2855.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12147, déposée le 6 septembre 1985, M. Afatchao Gninèvi Mensah, profession d'employé à l'hôtel Ivoire, demeurant à Abidjan et domicilié à Lomé - Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Offissa Klussè, service national du Paludisme — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a, 24 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 1047 et 1049.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12148, déposée le 9 septembre 1985, M. Boukari Bouraïma, profession de médecin au CHU, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao Gagli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 76 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 2272, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 2261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.149, déposée le 9 septembre 1985, Mme Bouli Azifan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé — Ahanoukopé, 19 rue pasteur Baëta, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 65 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par l'emprise de la haute tension de

Kpimé, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12150, déposée le 10 septembre 1985, Mme Afanou Akouavi, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 97 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 2642 et 2638.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12151, déposée le 12 septembre 1985, M. Hukportie Komlan, profession de statisticien-économiste, demeurant et domicilié à Lomé — Doulassamé, 9 rue Piquelin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a, 23 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé, et borné au nord et à l'est par des réserves administratives, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12152, déposée le 12 septembre 1985, Mme Akoumah Kokui (Doris), née Tamekloé, profession de réceptionniste à l'OPAT, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin Casablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, 92 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli, et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par le lot n° 39.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12153, déposée le 12 septembre 1985, M. Koumondji Komlangan Tètè, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, 01 ca, situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiéguou (Rives du Zio), et borné au nord par le lot n° 666, au sud par le lot n° 662, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 664.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12154, déposée le 12 septembre 1985, M. Dziwonou Yao Tsevi, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 37, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 40 et à l'ouest par le lot n° 36.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12155, déposée le 13 septembre 1985, M. Creppy Hezekiah Mawussé, profession d'ingénieur civil, demeurant et domicilié à Lomé — Nyékonakpoè, rue Adjololo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha, 24 a, 02 ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Apédoe, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Etchri, à l'est par la propriété Afanou Gedu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12156, déposée le 13 septembre 1985, M. Seddoh Komlavi Dzigbodi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 72 a, 27 ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu

sous le nom de Nassablé, et borné au nord et à l'est par la propriété Guéfalbe Bolidja, au sud par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la propriété Ogamo Bagnah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12157, déposée le 16 septembre 1985, M. Abalo Essolakina, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha, 55 a, 13 ca, situé à Avétonou, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa, et borné au nord par la propriété du Dr Quadjovie, au sud par la collectivité Agoe Akodésséwoa, à l'est par M. (Simon) Dick et Mme Johnson Frieda, à l'ouest par M. Gbadoe Lokoh (Gérard).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.158, déposée le 16 septembre 1985, M. Akueson Th. Kpakpo Biova, fonctionnaire à la direction de l'industrie (CASEF), et Mme Akueson Dédé Djinémawu, née d'Almeida, anesthésiste au CHU, demeurant ensemble à Lomé — Tokoin Solidarité, 14 rue des Callitris, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha, 27 a, 33 ca, situé à Kévé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Sikonuko Agoudja, et borné au nord par Logossou Latsouvé et Ayivo Sadjo, au sud par Dra Ahawui, à l'est par Agbalenyo Komi, à l'ouest par Logossou Latsouvé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.159, déposée le 17 septembre 1985, Mme Ahouefa Abbey, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 61 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey, et borné au nord par le lot n° 39, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.160, déposée le 18 septembre 1985, M. Ahado Komla Dovi, profession de comptable à la caisse d'épargne du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 3 a, 65 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli, et borné au nord par le lot n° 1.315, au sud - ouest par une rue non dénommée et à l'est par les lots n°s 1.312 et 1.313 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.161, déposée le 18 septembre 1985, M. Dugbé Koffi, profession de technicien en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, tuteur des enfants de feu Dugbe Afiwa, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a, 65 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli, et borné au nord par le lot n° 23, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Dugbé Afiwa, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12162, déposée le 19 septembre 1985, M. Wodé Tewe Lawson, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 31 rue Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des terrains non immatriculés, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12163, déposée le 19 septembre 1985, Me Wodé T. Lawson, profession d'Avocat à la

Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 31 rue Kamina, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de M. David O. Majoyeogbé, commerçant demeurant à Lomé, 33 rue d'Amoutivé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 258, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par un terrain non immatriculé et le titre foncier n° 7614 R.T.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. David O. Majoyeogbé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12164, déposée le 19 septembre 1985, M. Aidam G. Kwaku, profession de proviseur au Lycée Technique de Sokodé, y demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 74 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1241, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1235.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12165, déposée le 20 septembre 1985, M. Gabla Koumassa Anthony, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Kovié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 63 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par la propriété Dovi Bossou, au sud par la propriété Koudiagbé Savi, à l'est par la propriété Atitso Nakpo et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12166, déposée le 23 septembre 1985, M. Kada-Sedodé Kouassivi, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékou-nakpoé, 37 rue Koumaplé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 14 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 49, au sud par le lot n° 45, à l'est par le lot n° 47 et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12167, déposée le 23 septembre 1985, M. Laré Monitché, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca, situé à Kombonloaga, Préfecture de Tône et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Amoudji Yaovi, à l'est par Babakan Yempabé et à l'ouest par Namtante Yandja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12168, déposée le 26 septembre 1985, Mme Dossou Massan, profession d'administrateur-civil, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Attiégo, Préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 686, à l'est par le lot n° 688 et à l'ouest par le lot n° 684.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12169, déposée le 27 septembre 1985, M. Akakpo Sénam, profession de technicien-dentiste au CHU, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 127 rue Champ de Courses, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 16 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au sud et à l'est par les lots n°s 3 et 4, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12170, déposée le 27 septembre 1985, M. Akoh Wadja, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp du RIT), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 52 ca, situé à Barkoissi, Préfecture de l'Oti et borné au nord par la propriété Kombiéni Naya, au sud par la propriété Kolani Kampos, à l'est par la propriété Nambiéma Mamaté et à l'ouest par la propriété Laré Djagark.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12171, déposée le 27 septembre 1985, M. Dissou Koffi Poenu, profession de fonctionnaire en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Cité, 87 rue des Filaos, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Egnonto Nico Koffi Tessio, propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 14 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1993, au sud par le lot n° 1991, à l'est par le lot n° 2002 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12172, déposée le 27 septembre 1985, Mmes Akolly Ablavi et Akolly Akuvi, profession de revendeuses, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 63 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 312, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 304 et à l'ouest par le lot n° 302.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12173, déposée le 30 septembre 1985, M. Akpo Gnandi, profession d'officier des Forces Armées Togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits ci-

vils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 51 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 900 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots nos 896 bis et 897 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12174, déposée le 1er Octobre 1985 Mme Napo Gnamba profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Doumassesse, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 23 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la parcelle n° 2 et à l'est par une réserve administrative.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12175 déposée le 1er octobre 1985 Mr Kakaye Napo N'Ouitcha profession de Directeur Général de la BTD demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droit civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 0 a 90 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud-est par le T.F. n° 14309 RT, à l'ouest par le lot n° 986 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12176, déposée le 1er octobre 1985, M. Kakaye Napo N'Ouitcha, profession de Directeur général de la BTD demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 10 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 981 et à l'ouest par le titre foncier n° 14309 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12177, déposée le 1er octobre 1985 M. Denyigba Kokou S. Dovi profession d'employé de Banque à la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1323, au sud par le lot n° 1325, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12178 déposée le 1er octobre 1985 M. Agama Toyi profession d'Aide comptable au Trésor public, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1482 bis et 1484, au sud par les lots n°s 1479 et 1480, à l'est par le lot n° 1483 à M. Djaka Aklogo, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12179, déposée le 1er octobre 1985 M. N'Sougnon Koffi profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 91 ca situé à Avépozo, Préfecture du Golfe et borné au nord et à l'est par la propriété Koffi Nonou, au sud par la collectivité Koudakpo et à l'ouest par la propriété Sossouvi Bla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12180 déposée le 3 octobre 1985 Mme Kokoroko Adolé profession de Revendeuse

demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 12 à l'ouest par une rue nondénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12181, déposée le 3 octobre 1985 M. Nyatépé-Coo Etsri propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12182, déposée le 3 octobre 1985 M. Fini Kossi, profession de Gérant d'Entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, village N'Danida, villa n° A3, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 34 ca situé à Adakpamé, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12183, déposée le 3 octobre 1985 Mlle Koffi-Gué Kafui Akossiwa, profession d'employée de Commerce, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les lots n°s 85 et 86, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 84, à l'ouest par le lot n° 87.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12184, déposée le 4 octobre 1985 M. Edah Komla Sénou profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'est par les lots n°s 8 et 11, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12185, déposée le 4 octobre 1985, M. Akomatsri Agbéyéyé, profession de Photographe, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpòè 13 Rue des Bougainvilliers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 83 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 5 et 9, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12186, déposée le 4 octobre 1985 M. Ahouangbevi Amoussouvi profession de Docteur en médecine au CHU (Chirurgie), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Akouélé Aïssi, épouse Alihonou, commerçante demeurant à Brazzaville (Congo), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 151, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 153 et à l'ouest par le lot n° 149.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12187, déposée le 4 octobre 1985 M. Ahouangbevi Amoussouvi profession de Docteur en médecine au CHU (Chirurgie), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Ayina Yaovi (Paulin) Inspecteur des Finances demeurant à Brazzaville (Congo), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 299 et 301, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12188, déposée le 4 octobre 1985, M. Ogamo Bagnah, profession de fonctionnaire à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin (super TACO), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a, 78 ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou, et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par M. Douti Sambiani et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12189, déposée le 4 octobre 1985, M. Gottoh Awokou, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé — Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a, 47 ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adiakpo, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 7, 8 et 9, à l'est par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12190, déposée le 4 octobre 1985, M. Gottoh Awokou, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé — Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 55 ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adiakpo, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.191, déposée le 7 octobre 1985, M. Kpadjouda Kodjo, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé — Tokion hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a, 68 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord par le lot n° 498, au sud et à l'est par le titre foncier n° 15.707 RT et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.192, déposée le 8 octobre 1985, Mme veuve Kokoè Glassou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin Casablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant son mari, M. Glassou Kossi Senyedufia, directeur de la SO. CI CA., décédé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a, 30 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par la collectivité Awoudor Godonou et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé — Atakpamé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu Glassou Kossi Senyedufia, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.193, déposée le 8 octobre 1985, M. Ewe Houessou, profession de chef d'exploitation à Togo Route, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a, 61 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito - Kové, et borné au nord par la propriété Kouzawo Adenyo, au sud par la propriété Tété Agbo, à l'est par la propriété Drah Sanvi et à l'ouest par la propriété Attisso Anagban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.194, déposée le 8 octobre 1985, M. Ewe Houessou, profession de chef d'exploitation à Togo Route, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a, 36 ca, situé à Agoè - Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito - Kové, et borné au nord par la propriété Kouzawo Adenyo, au sud et à l'est par la propriété Tété Agbo, à l'ouest par la propriété Agovi Agbalenyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.195, déposée le 9 octobre 1985, Mme Johnson Ekoua Vidji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 78 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou - Batomé, et borné au nord par le lot n° 189, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 180 et à l'ouest par le lot n° 178.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.196, déposée le 9 octobre 1985, M. Naku Kossivi Démanya, profession d'entrepreneur (ENTTB), demeurant et domicilié à Lomé — Bè Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 90 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée, et borné au nord par un terrain non numéroté, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12.197, déposée le 9 octobre

1985, M. Naku Kossivi Démanya, profession d'entrepreneur (ENTTB), demeurant et domicilié à Lomé — Bè Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 19 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée, et borné au nord par l'ancien passage d'hydrocarbure, au sud par le lot n° 178, à l'est par un terrain non numéroté, à l'ouest par le lot n° 176.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.198, déposée le 9 octobre 1985, M. Salah Kokuvi, (ex Ben), profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 32 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a, 39 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Kokétimé, et borné au nord par la rue Aniko Palako, au sud par le lot n° 2, à l'est par la propriété Djamesi Messan, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.199, déposée le 9 octobre 1985, M. Koudadjé Adjévi Hosé, profession d'infirmier d'Etat à la médecine scolaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 69 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 87, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 78, à l'ouest par le lot n° 76.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12200, déposée le 10 octobre 1985 M. Teteyi Messan Dagbélafansi profession d'agent retraité des CFT, demeurant et domicilié à Vo-Koutimé Sadamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 43 a 41 ca situé à Avétonou, préfecture de Kloto connu sous le nom de Tovémé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Agbodra Kodjo, à l'est par la rivière Gbitowo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12201, déposée le 11 octobre 1985 M. Amegavie Ledi Houenassou profession d'agent commercial à Togo Métal, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 46 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une ruelle, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 737, à l'ouest par les lots n°s 732 et 733.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12202, déposée le 14 octobre 1985 M. Kokodoko Koami profession d'agent des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Hédjé Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 81 a 25 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio connu sous le nom de Glèto et borné au nord par Guinou Koami, au sud par Adjokpa et Ehlin Kodjovi, à l'est par Attisso Adima et à l'ouest par un ruisseau saisonnier.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12203, déposée le 15 octobre 1985 M. Attiogbé G. F. Folly profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 16 et 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12204, déposée le 15 octobre 1985 M. Attioghé G. F. Folly profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 64 ca situé Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 987 bis, à l'est par le lot n° 980 bis et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12205, déposée le 15 octobre 1985 M. Houngues L. T. Komlan profession de biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Kélégo, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1152, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1143 et à l'ouest par le lot n° 1141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12206, déposée le 15 octobre 1985 M. Agboli Kossi Fafanyo profession de transitaire à l'Animation Rurale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao-Totsi, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 44 et 42.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12207, déposée le 15 octobre 1985 Mmc Efoua Béké, épouse Akakpo profession de professeur d'anglais à l'UB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 3 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 20, au sud par le T. F. n° 6193 RT, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par un terrain non immatriculé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12208, déposée le 15 octobre 1985 M. Creppy Messan Atalana profession de menuisier, demeurant à Libreville (Gabon) et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le titre foncier n° 16708 RT, au sud par le lot n° 1790, à l'est par le lot n° 1799 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12209, déposée le 15 octobre 1985 M. Amouzou Yaovi Milomko profession de maçon, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 44 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Feing et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Pouly Fadini, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12210, déposée le 15 octobre 1985 M. Massaba Malomba profession d'employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 78 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu le nom de Tamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 70, à l'est par le lot n° 65 A et à l'ouest par le lot n° 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12211 déposée le 15 octobre 1985 Mr. Aloessodé Kodjo Fiagan profession de Géomètre Dessinateur, demeurant et domicilié à Agoe-Nyivé quartier, Houmbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, constant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca situé à Aflao-Gagli, Commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 1508 et 1512.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12212, déposée le 16 octobre 1985, Mme Tchobo Bayi, épouse de Souza, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca, situé à Tokoin Central, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par le T.F. n^o 8646 RT et le lot n^o 4, au sud par la 3e rue au-dessus de la Nouvelle Route Circulaire, à l'est par le T.F. n^o 12503 RT à l'ouest par le lot n^o 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12213, déposée le 18 octobre 1985, M. Badji Bawa, profession d'employé à la Banque BTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 2557 et 2558 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12214, déposée le 22 octobre 1985, M. Fioviladja Kokouvi Agbétohomé, profession de mécanicien-soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 93 ca, situé à Bè-Kpota, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dé-nouvouimé et borné au nord par le lot n^o 509, au sud par le lot n^o 511, à l'est par le lot n^o 510 bis et à l'ouest par la rue du cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12215, déposée le 23 octobre 1985, Mme Ayité Dédé Atalawoè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 88 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n^{os} 2588 et 2589, au sud par les lots n^{os} 2582 et 2583, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n^o 2584.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12216, déposée le 23 octobre 1985, M. Tetteh Finu Adjevi Mivonovi, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, 133 Route de l'aéroport, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 58 ca, situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par les lots n^{os} 388 et 399, au sud par les lots n^{os} 386 et 401, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12217, déposée le 28 octobre 1985, M. Issifou Amoussa, profession d'ingénieur adjoint d'Agriculture à l'IRAT, demeurant et domicilié à Davié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Tsévié, Commune de Tsévié connu sous le nom d'Assiama et borné au nord et à l'ouest par des rues en projets, au sud par le lot n^o 20, à l'est par le lot n^o 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12218, déposée le 28 octobre 1985, M. Wilson Adjété, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Nukafu, Route de Djablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n^o 3 bis, au sud par le T.F. n^o 12122 RT, à l'est par le lot n^o 4 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12219, déposée le 28 octobre 1985, l'Association des Eglises Baptistes du Togo, représentée par le Révérend Pasteur Oke Isaac, demeurant et domicilié à Lomé, 179 Rue de l'OCAM, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 54 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 828 et 819.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12220, déposée le 28 octobre 1985, l'Association des Eglises Baptistes du Togo, représentée par le Révérend Pasteur Oke Isaac, demeurant et domicilié à Lomé, 179 Rue de l'OCAM, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 2 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 817, au sud par le lot n° 815, à l'est par le lot n° 827, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12221, déposée le 28 octobre 1985, Mme Adokou Yavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Tsévié-Kpatefi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Tsévié, commune de Tsévié, connu sous le nom d'Assiama et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12222 déposée le 28 octobre 1985, Le Colonel Palouki Toyi Pitekeyou, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin, camp du RIT majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 93 a 10 ca situé à Sotouboua Préfecture de Sotouboua connu

sous le nom de Tchifama et borné au nord par la propriété Kodjo (Victor), au sud par la propriété Kewezima, à l'est par la propriété Dégbé et à l'ouest par la rivière Odangabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12223 déposée le 29 octobre 1985 M. Assi Aguéou Ago profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Bè-Massohoin, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 44, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12224 déposée le 29 octobre 1985 M. Agbodjan (Hospice) Adjé profession de chef comptable à la SONACOM, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou-Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 99, 86 et 88, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12225 déposée le 29 octobre 1985, Mme Atayi Ambavi, née Johnson, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 340, au sud par le lot n° 336, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 337.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12226 déposée le 30 octobre 1985 Mme Gomez Adjoavi, née Semanou profession de Commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, 23 Rue d'Atakpamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de Me Séwavi Adjety, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier

de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Olemon Samuel, à l'est par Aquereburu Sanvi et à l'ouest par Hounkpati Kokouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12227, déposée le 31 octobre 1985 M. Agbewanou Koudjonou profession de Commerçant, demeurant au Gabon et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adzoyi Koffi Eli, Service National du Paludisme, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 67 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Attikpa et borné au nord et à l'est par le T.F. n° 8460 RT, au sud par une rue en projet et à l'ouest par un cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12228, déposée le 31 octobre 1985 M. Johnson E. Assiba profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca situé Tokoin, Commune de Lomé situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par la collectivité Bolu, au sud par une rue en projet, à l'ouest par la collectivité Mississo-Gbi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Têté WILSON-BAHUN